

PROJET D'EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT ET DE TRANSIT DE BOIS HUB HONFLEUR PÔLE QUAI EN SEINE À HONFLEUR (14)

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ICPE

PJ N°5 : ÉTUDE D'INCIDENCES RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

ISB FRANCE

11 BOULEVARD NOMINOË - 35 740 PACE

SOMMAIRE

RÉ	SUM	IÉ NON TECHNIQUE	3
1.	LE:	S RAISONS DU PROJET	3
	1.1.	L'EXPLOITANT	
	1.2.	CONTEXTE DU PROJET	
2.	ΑU	TORISATION ENVIRONNEMENTALE	6
2	2.1. 2.2. 2.3.	AU TITRE DES ICPE AU TITRE DE LA « LOI SUR L'EAU »	8
3.	LO	CALISATION	10
4.	OR	GANISATION DU SITE	10
	4.1. 4.2.	DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE	
5.	DO	CUMENTS D'URBANISME ET SERVITUDES	32
6.	L'E	NVIRONNEMENT	33
(6.1. 6.2. 6.3. 6.4.	MILIEU PHYSIQUE MILIEU HYDRIQUE MILIEU NATUREL MILIEU HUMAIN	33 35
7.	SY	NTHÈSE DES INCIDENCES ET DES MESURES	39
8.		SURES DE SUIVI	
		INDEX DES TABLEAUX	
Tal	oleau 1	1 : Classement ICPE actuel et projeté du site HUB de Honfleur	7
Tal	oleau 2	2 : Classement du site ISB FRANCE projeté vis-à-vis des IOTA	9
Tal	bleau 3	3 : Volumes de produits de traitement du bois stockés sur le site	17
Tal		4 : Caractéristiques des poteaux incendie du secteur (sources : Mesures de la SAI e Scutum Incendie en 2021)	
Tal		5 : Caractéristiques des poteaux incendie lors de mesures de débits en simultanée ITUM INCENDIE, juillet 2021)	
Tal	oleau 6	6 : Risques identifiés sur la commune de Honfleur (source :DDRM 2012)	37
Tal	oleau 7	7 : Synthèse des incidences et des mesures	40
Tal	oleau 8	8 : Synthèse des mesures de suivi	46

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

1. LES RAISONS DU PROJET

1.1. L'EXPLOITANT

Le GROUPE ISB (Importation et Solution Bois), dont le siège est basé à Pacé (35), est un leader de l'industrie française du bois. Le GROUPE ISB a, depuis avril 2015, pris son indépendance.

Le GROUPE ISB regroupe 4 enseignes commerciales :

- SILVERWOOD, spécialiste de l'importation, la production et le négoce de produits bois rabotés (bardage, terrasse, lambris, clôture);
- SINBPLA, spécialiste de la vente de panneaux et contreplaqués, de bois résineux pour la charpente et la menuiserie;
- CARIB, spécialiste de la production de produits rabotés pour l'intérieur (labris, parquets) et pour l'extérieur (bardage, ossatures bois, terrasse, clôture) destinés aux grandes surfaces de bricolage;
- WOOD 710, spécialiste de la rénovation des bardages bois.

1.2. CONTEXTE DU PROJET

La société ISB FRANCE (Importation et Solution Bois) du groupe ISB, est spécialisée dans l'import, la transformation et la commercialisation de bois résineux et de panneaux.

ISB FRANCE exploite depuis 2001 un site localisé sur le port de Honfleur au « Pôle Quai en Seine », où sont réalisées les activités suivantes :

- transit de bois, grâce à la proximité du fleuve la Seine et leur distribution grâce à la proximité de grands axes routiers;
- traitement par aspersion et trempage d'une partie des bois transitant sur le site.

Les bois sont redistribués soit vers les usines de la société situées à Honfleur (route du Bassin Carnot) à Moult et ponctuellement vers les autres usines du groupe, soit vers les clients.

L'activité de transit de bois est autorisée par un récépissé de déclaration en date du 9 mai 2001.

En mai 2015, ISB FRANCE a déclaré auprès de la préfecture la mise en place d'une cabine d'aspersion pour le traitement du bois. Cette activité est autorisée par le récépissé de déclaration n°20010084 en date du 17 août 2015.

En 2016, ISB FRANCE a travaillé sur une réorganisation de son fonctionnement au sein du Groupe ISB afin d'optimiser les activités de ses sites et en particulier de ses sites implantés dans et à proximité de la zone portuaire de Honfleur. Dans ce cadre, ISB FRANCE a souhaité mettre en place un bac de trempage pour le traitement des bois à la commande en complément de la cabine d'aspersion. Un dossier de demande d'autorisation d'exploiter a donc été déposé en juin 2016 et un arrêté préfectoral (AP n°JF/CL-2017-B248) a été délivré le 30 juin 2017.

Aujourd'hui, la société ISB FRANCE souhaite étendre le périmètre d'exploitation autorisé et augmenter le volume de stockage de bois, à savoir :

- une augmentation de la surface autorisée de 23 150 m² à 61 410 m²;
- une augmentation du volume de bois stocké de 12 850 m³ à 49 500 m³ faisant passer l'activité du régime de la déclaration au régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°1532 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

En effet, les activités de la société sont en développement avec l'arrivée de nouveaux matériels sur l'usine de Honfleur (route du bassin Carnot) et l'augmentation de l'approvisionnement des grandes et moyennes surfaces par l'usine de Moult qui enregistre également une augmentation des demandes de rabotage. Ces modifications sont également nécessaires pour s'adapter aux demandes clients de plus en plus exigeantes notamment sur des longueurs de bois spécifiques nécessitant plus d'espace de stockage.

Le développement du HUB de Honfleur a donc pour vocation d'accompagner l'accroissement des activités du groupe ISB qui nécessite une extension géographique du site et une augmentation des volumes stockés.

Le projet ne prévoit pas de modification des installations actuelles de traitement.

La société ISB FRANCE sollicite donc dès à présent l'autorisation de modification des conditions d'exploitation du site de traitement et de transit de bois HUB Honfleur avec les modifications décrites ci-après :

Une extension de la surface d'exploitation du site

Le périmètre d'exploitation autorisé est aujourd'hui de 23 150 m².

Dans le cadre du projet d'extension, la société ISB FRANCE souhaite étendre ce périmètre au droit de parcelles appartenant au Grand Port Maritime de Rouen (GPMR, aujourd'hui intégré à l'EPCI « HAROPA Port »).

La future surface d'exploitation sera de 61 410 m².

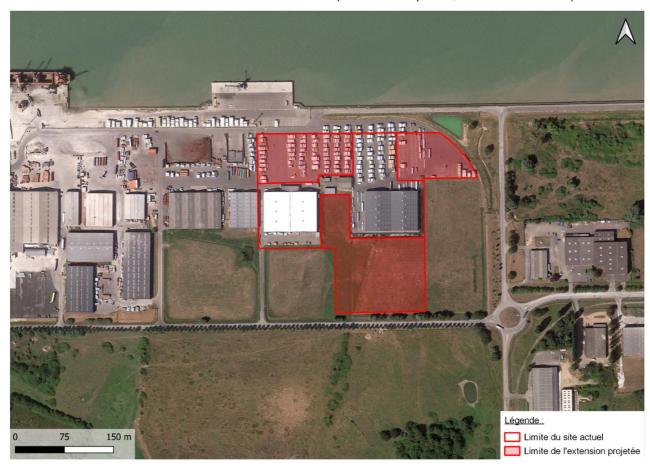


Illustration 1 : Parcelles actuelles et futures (source : Géoportail, vue aérienne 2020)

Une augmentation des capacités de stockage

Actuellement, la capacité de stockage autorisée par arrêté préfectoral est de 12 850 m³.

Les modifications de conditions d'exploitation permettraient au site d'atteindre une capacité totale de 49 500 m³. Cette augmentation de capacité permettra de répondre aux attentes des professionnels du secteur.

Pour information, cette modification engendrera également une modification du classement ICPE de l'installation, faisant passer l'activité du régime de la déclaration au régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°1532.

2. AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

2.1. AU TITRE DES ICPE

Le tableau suivant rappelle les activités du site concernées par la nomenclature des ICPE selon l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'environnement.

Tableau 1 : Classement ICPE actuel et projeté du site HUB de Honfleur

N° de	Désignation de l'activité et conditions de	Classement actuel (selon AP n°JF/C B248 du 30 juin 2017)	L-2017-	Classement projeté		
rubrique	classement	Capacités	Régime	Capacités projetées	Régime	Rayon d'affichage
3700	Préservation du bois et des produits dérivés du bois au moyen de produits chimiques, avec une capacité de production supérieure à 75 m³ par jour, autre que le seul traitement contre la coloration.	Cabine d'aspersion : 12 m³ par jour Bac de trempage : 105 m³ par jour Total : 117 m³ par jour	А	Cabine d'aspersion : 12 m³ par jour Bac de trempage : 105 m³ par jour Total : 117 m³ par jour	А	3 km
2415-1	Mise en œuvre de produit de préservation au bois et matériaux dérivés 1. La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 1 000 l.	Cabine d'aspersion : Solution de traitement dans la cuve de stockage : 500 l Bac de Trempage : Produits dilués dans le bac : 25 000 l Stock de produits concentrés : SARPALO 860 : 10 430 l COLORANT JAUNE FLUO PLUS : 150 l TOTAL : 36 080 l	А	Cabine d'aspersion : Solution de traitement dans la cuve de stockage : 500 l Bac de Trempage : Produits dilués dans le bac : 25 000 l Stock de produits concentrés : SARPALO 860 : 10 430 l COLORANT TRACKER XE JAUNE : 150 l TOTAL : 36 080 l	А	3 km
1532-2	Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues 2. Autres installations que celles définies au 1, à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510, le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 20 000 m³.	Volume maximal de bois stockés : 12 850 m³		Volume maximal de bois susceptible d'être stocké : 49 500 m³	E	-
4510-2	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t.	Stock de produit concentré : SARPALO 860 concentré (H400, H410) :	<u>DC</u>	Stock de produit concentré : SARPALO 860 concentré (H400, H410) : 10,43 t Cabine d'aspersion : Solution de traitement dans la cuve de stockage (H400, H410) : 500 l Bac de Trempage : Produits dilués dans le bac (H400, H410) : 25 000 l TOTAL : 35,93 t	DC	-

A : Autorisation E : Enregistrement D : déclaration DC : Déclaration avec contrôle périodique

Dans le cadre du projet et conformément à l'article R.181-12 et du Code de l'environnement, l'exploitant doit réaliser une demande d'autorisation environnementale auprès du Préfet du Calvados.

La demande d'autorisation d'exploiter est soumise à enquête publique. D'après la nomenclature des ICPE, le rayon d'affichage d'une enquête pour une installation concernée par le régime de l'autorisation sous les rubriques n°3700 et n°2415 est de 3 km.

Dans le cas du site d'ISB FRANCE à Honfleur, l'enquête publique s'appliquera aux communes suivantes :

- dans le département du Calvados (14) :
 - o Honfleur;
 - Ablon;
 - Équemauville ;
 - o La Rivière-Saint-Sauveur;
 - o Pennedepie;
- dans le département de Seine Maritime (76) :
 - o Gonfreville-l'Orcher;
 - o Oudalle;
 - o Rogerville;
 - o Sandouville.

2.2. AU TITRE DE LA « LOI SUR L'EAU »

(Annexe 1 : Dossier d'incidence au titre des articles L.214-1 et suivants du (Code de l'Environnement – GPMR, septembre 2020)

(Annexe 2 : Récépissé de déclaration n°14-2020-00133 portant sur les travaux de viabilisation de trois parcelles sur la plateforme du GPMR du port de Honfleur – 8 février 2021)

Dans le cadre du projet d'augmentation des capacités de stockage de bois et d'extension du périmètre de l'installation existante, ISB FRANCE souhaite notamment étendre ses activités sur les parcelles localisées au Nord et au Sud-Est du site actuel. Les parcelles Sud appartiennent au Grand Port Maritime de Rouen (GPMR, aujourd'hui intégré à l'EPCI « HAROPA Port ») qui a d'ores et déjà réalisé les travaux de viabilisation pour leur location.

En effet, le 25 septembre 2020, le GPMR a déposé en Préfecture du Calvados une déclaration Loi sur l'eau comprenant une étude d'incidence au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement (voir en annexe 1 et 2), dans le cadre d'un projet de viabilisation de 3 parcelles sur la plateforme du GPMR du Port d'Honfleur.

Le projet de viabilisation présenté à l'administration comprenait la gestion des eaux pluviales de ces parcelles notamment avec la réalisation de fossés étanches supplémentaires permettant à la fois la rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie, et la collecte et le traitement des eaux pluviales avant rejet.

Ce projet de viabilisation par le GPMR, indépendamment du projet d'extension de la société ISB FRANCE, a été approuvé par la réception du récépissé de déclaration n°14-2020-00133 du 8 février 2021.

Ce récépissé est également présenté en annexe 2.

Suite à la réception de ce récépissé, le GPMR a réalisé les travaux de terrassement et de viabilisation des parcelles visées. Ces parcelles sont aujourd'hui en revêtement en enrobé.

Les travaux réalisés par le GPMR ont consisté en la réalisation de terrassements et la mise en place d'un revêtement en enrobé. Des fossés étanches ont également été réalisés afin de collecter les eaux pluviales de ruissellement et de confiner les eaux d'extinction d'un incendie.

L'ensemble de ces travaux ont été réalisés préalablement au projet d'extension d'ISB FRANCE.

À l'issue des travaux réalisés par le GPMR et de par la topographie finale, le bassin versant intercepté par la collecte des eaux de ruissellement correspond à l'emprise totale du projet (soit 61 410 m²) et à 3 639 m² de surface de voirie en enrobé situé au Nord hors AOT soit une surface de 65 049 m².

Le tableau suivant présente le classement de l'établissement projeté vis-à-vis de la nomenclature des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activité) fixée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement à l'issue des travaux réalisés par le GPMR.

Rubrique	Décimostion de Bostivité et conditions de claracione	Projet		
IOTA	Désignation de l'activité et conditions de classement	Surface	Régime	
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1) Supérieur ou égale à 20 ha (A) 2) Supérieur à 1 ha, mais inférieur à 20 ha (D)	Le bassin versant intercepté est d'environ 6,5 ha	Déclaration	

Tableau 2 : Classement du site ISB FRANCE projeté vis-à-vis des IOTA

2.3. EXAMEN AU CAS PAR CAS

Les projets, dont les ICPE, mentionnés au tableau de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'environnement font l'objet d'une évaluation environnementale, de façon systématique ou après un examen au cas par cas, en application du II de l'article L.122-1, en fonction des critères et des seuils précisés dans ce tableau.

Comme le prévoit le tableau de l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, le projet d'extension du site d'ISB FRANCE situé à Honfleur a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'Autorité Environnementale (AE) le 6 avril 2020 selon les modalités prévues à l'article R.122-3 du Code de l'environnement.

Suite à cette demande, la DREAL a sollicité une demande de compléments le 22 avril 2020 à laquelle la société ISB FRANCE a répondu le 19 mai 2020 (compléments réceptionnés par l'administration le 28 mai 2020). L'Autorité environnementale a conclu, par arrêté préfectoral en date du 25 juin 2020, que le projet est dispensé de la production d'une étude d'impact. Ainsi, une étude d'incidence environnementale a été réalisée.

3. LOCALISATION

Le site d'ISB FRANCE est sis sur le « Pôle Quai en Seine » du Grand Port Maritime de Rouen (GPMR, aujourd'hui intégré à l'EPCI « HAROPA Port »), sur la commune d'Honfleur :

- à environ 20 m au Sud du fleuve la Seine et en particulier de son embouchure;
- à 1,2 km au Nord-Est du centre-ville de Honfleur ;
- à 1,6 km à l'Ouest du Pont de Normandie et l'autoroute A29 ;
- à 12,5 km au Sud-Est du centre-ville du Havre.

La société ISB FRANCE est titulaire d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) auprès du GPMR (voir en PJ n°3).

L'emprise du site représente actuellement 23 150 m². La future surface d'exploitation sera de 61 410 m² (voir au paragraphe 1.1.5 – « Renseignement administratif sur le terrain » de la PJ n°5).

4. ORGANISATION DU SITE

4.1. <u>DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE</u>

4.1.1. Description de l'installation existante

Le site et ses aménagements peuvent être décrits de la manière suivante :

- à l'Ouest, un bâtiment (Bâtiment Ouest) composé de 2 structures métallo-textiles d'une surface de 4 800 m² et disposant :
 - o d'une zone de stockage de bois ;
 - d'une zone de stationnement des chariots élévateurs ;
 - d'un auvent de 200 m² environ en façade Nord, où sont situés :
 - une tronçonneuse à paquets ;
 - le long de sa façade Ouest, une benne de stockage des copeaux et des sciures de 30 m3 à chargement automatique ;
- au centre :
 - les bureaux du personnel administratif et les locaux sociaux, au Nord ;
 - les vestiaires du personnel, au Sud ;
- à l'Est, un bâtiment (Bâtiment Est) en bardage bac acier, charpente lamellé-collé et en couverture fibrociment d'une surface de 4 800 m² où sont aménagées :
 - o une zone de stockage de bois d'une surface de 1 400 m² environ ;
 - une zone de ravitaillement des chariots élévateurs avec une cuve de GNR de 7 500 litres;
 - o une zone de traitement du bois d'une surface de 770 m² environ aménagée sur dalle béton imperméabilisée par une résine d'étanchéité et équipée :
 - d'une cabine d'aspersion ;
 - d'un bac de trempage ;

- d'une aire d'égouttage et de séchage des bois ;
- d'un réseau de collecte des égouttures (caniveau de collecte, regard étanche) avec une pompe permettant de réinjecter la solution de traitement dans le bac de trempage (circuit fermé);
- o une zone de stockage des bois et produits (non traités) les plus fragiles d'une surface de 2 400 m² environ ;
- au Nord, une zone de stockage des bois en extérieur d'une surface de 3 400 m² environ en revêtement enrobé :
- des voiries en revêtement enrobé et dimensionnées pour :
 - les activités de stockage des bois ;
 - o le trafic engendré par l'activité du site (poids lourds) ;
- un dispositif de gestion des eaux pluviales ccomposé :
 - de canalisations enterrées traversant l'emprise du site ;
 - o de 5 fossés étanches permettant la collecte et le traitement des eaux de ruissellement, ainsi que la rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie :
 - fossé 1 : d'une capacité d'environ 1 200 m³, en limites Est et Sud du bâtiment Est. Il collecte :
 - les eaux de ruissellement des surfaces en revêtement enrobé au Nord du bâtiment Est préalablement traitées par un séparateur à hydrocarbures;
 - une partie des eaux de toiture du bâtiment Est ;
 - une partie des eaux de ruissellement des surfaces en revêtement enrobé au Sud de ce fossé (sans passage par le séparateur à hydrocarbure).

Ce fossé 1 rejette ensuite les eaux pluviales dans le fossé 5 ;

- fossé 2 : d'une capacité de 150 m3 environ, en limite Ouest du bâtiment Est.
 Il collecte :
 - les eaux de ruissellement des surfaces en revêtement enrobé au Nord-Ouest du bâtiment Est ;
 - une partie des eaux de toiture du bâtiment Est.

Ce fossé 2 est équipé en aval d'un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le fossé 1 ;

- fossé 3 : d'une capacité d'environ 120 m³, en limite Est du bâtiment Ouest. Il collecte :
 - une partie des eaux de ruissellement des surfaces en revêtement en enrobé au Nord du bâtiment Ouest ;
 - une partie des eaux de toiture du bâtiment Ouest.

Ce fossé 3 rejette ensuite les eaux pluviales dans le fossé 4 ;

- fossé 4 : d'une capacité d'environ 260 m³, en limite Sud du bâtiment Ouest.
 Il collecte :
 - les eaux de ruissellement des surfaces en revêtement en enrobé au Nord-Ouest du bâtiment Ouest;
 - les eaux de ruissellement des surfaces en revêtement en enrobé au Sud du bâtiment Ouest;
 - une majorité des eaux de toiture du bâtiment Ouest.

Ce fossé 4 rejette ensuite les eaux pluviales dans le fossé 5.

- fossé 5 : d'une capacité d'environ 270 m³, au Sud-Sud-Ouest du bâtiment Est. Il collecte les eaux issues des fossés 1, 2, 3, 4 et 6. Il équipé en aval d'un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le réseau des eaux pluviales du secteur Sud de la zone portuaire au Sud (fossé enherbé) ;
- fossé 6 : d'une capacité d'environ 190 m³, en limite Sud des futurs best-hall, collectant les eaux de ruissellement des surfaces en revêtement en enrobé autour des futurs best-hall qui seront implanté dans le cadre du projet et des eaux de toitures de ces mêmes best-hall, avant rejet au fossé 5;
- o d'un réseau de collecte des eaux de ruissellement des surfaces en revêtement enrobé au Nord du site (fossé béton) équipé en aval d'un séparateur à hydrocarbures avant un rejet dans *la Seine*.

Pour information, une partie des eaux de ruissellement de la parcelle Sud-Ouest, située en dehors des limites de propriété d'ISB FRANCE, mais appartenant au GPMR (aujourd'hui intégré à l'EPCI « HAROPA Port »), est également collectée par le fossé 4.

Le site est accessible depuis les accès à la zone portuaire situés en périphérie de cette zone, entièrement clôturée. Le site est inaccessible en dehors des périodes d'ouverture du port.

L'ensemble des équipements de traitement du bois est situé à au moins 5 m des limites de propriété.

4.1.2. <u>Description de l'installation future</u>

(Annexe 1 : Dossier d'incidence au titre des articles L.214-1 et suivants du (Code de l'Environnement – GPMR, septembre 2020)

(Annexe 2 : Récépissé de déclaration n°14-2020-00133 portant sur les travaux de viabilisation de trois parcelles sur la plateforme du GPMR du port de Honfleur – 8 février 2021)

La société ISB FRANCE souhaite étendre ses activités sur les parcelles localisées au Nord et au Sud-Est du site actuel. Concernant les parcelles Sud, ces dernières appartiennent au Grand Port Maritime de Rouen (GPMR, aujourd'hui intégré à l'EPCI « HAROPA Port ») qui a d'ores et déjà réalisé des travaux d'aménagements et de viabilisation des parcelles.

Préalablement à la réalisation de ces travaux, le GPMR a réalisé un dossier d'incidence au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement. Cette étude est disponible en annexe 1 du présent dossier. Les travaux ont été autorisés par la DDTM par le récépissé de déclaration n°14-2020-00133 du 8 février 2021 (voir en annexe 2).

Les travaux réalisés par le GPMR ont consisté en la réalisation de terrassements et en la mise en place d'un revêtement en enrobé. Des fossés étanches ont également été réalisés afin de collecter les eaux pluviales de ruissellement et les eaux d'extinction d'un incendie.

La société ISB FRANCE prévoit d'exploiter l'extension Sud-Est du site par la mise en place de deux structures métallo-textiles de 2 400 m² chacune comme celles déjà présentes sur le site (bâtiment Ouest) séparées entres elles d'une distance d'environ 30 m.

L'extension Nord sera exploitée pour du stockage de bois en extérieur.

Les installations actuelles de traitement du bois ne seront pas modifiées.

4.1.3. Accès et circulation sur le site

(Annexe 8 : Plan d'accès et de circulation de l'établissement)

Le site d'ISB FRANCE est accessible via la zone portuaire de Honfleur :

- par l'Est, depuis l'avenue du Président Duchesne ;
- par le Sud et par l'Ouest, depuis la rue Alfred Luard.

L'ensemble de la zone portuaire est clôturé et chaque accès est équipé d'un portail fermé en dehors des périodes d'ouverture de la zone.

Dans le cadre du projet d'extension du site de traitement et de transit de bois, l'entrée principale ne sera pas modifiée. Une nouvelle entrée sera créée en partie Sud-Ouest du site. Cette dernière sera équipée d'un portail fermant à clef et permettra aux transporteurs ainsi qu'aux personnels et visiteurs d'accéder à l'établissement directement par la rue Alfred Luard.

Le plan d'accès et de circulation de l'établissement est présenté en annexe 8 du présent dossier.

Les camions seront amenés à circuler sur les voies suivantes situées à proximité du site et dimensionnées pour recevoir le trafic lié aux activités du site d'ISB FRANCE (véhicules légers et poids lourds) :

- la route départementale D580, à 1,5 km au Sud ;
- l'autoroute A29 et le Pont de Normandie, à 1,6 km à l'Est, qui relie Honfleur à Amiens.

Certains camions seront également amenés à livrer du bois depuis le site (HUB de Honfleur) vers le site UAP situé route du Bassin Carnot à Honfleur. Pour cela, ils emprunteront l'avenue du Président Duchesne à l'aller et au retour. Ainsi, aucun poids-lourd provenant du site HUB Honfleur ne sera amené à emprunter les rues résidentielles « rue des quatre francs » et « rue du poudreux ».

Les horaires d'ouverture et de travail sur le site d'ISB FRANCE sont du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h avec, exceptionnellement, une possibilité de travail le samedi. L'ensemble des activités du site et réalisé sur ces horaires. En dehors des horaires de travail, le site est fermé et une alarme anti-intrusion est activée.

Ce secteur du port de Honfleur est ouvert de 6h45 à 19h et son accès est limité aux usagers du port. En dehors de ces horaires d'ouverture, les portails d'accès, entrées/sorties, à la zone portuaire sont fermés à clé. Les conditions d'accès sont précisées au niveau des entrées de la zone portuaire.

L'ensemble de ces voiries du site est adapté à la circulation des véhicules légers et des poids lourds. Les aires de stockage extérieur des bois sont en revêtement en enrobé.

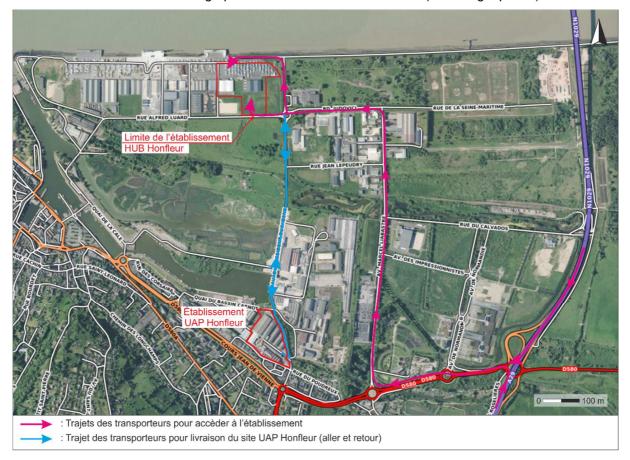


Illustration 2 : Cartographie des voies de communication (source :géoportail)

4.1.4. Personnel intervenant

Actuellement, les activités du site d'ISB FRANCE à Honfleur permettent l'emploi de 15 personnes à temps plein. Le projet d'extension du site permettra le maintien des emplois et, potentiellement, la création de trois nouveaux emplois.

4.2. EXPLOITATION DU SITE

4.2.1. Les activités de traitement du bois

4.2.1.1. Traitement par aspersion

Le site est équipé d'une cabine de traitement du bois par aspersion située sous le bâtiment Est du site.

Cette cabine permet le traitement fongicide et insecticide du bois par aspersion. Elle est équipée d'une bâche étanche, fermée pendant le traitement pour éviter les projections et les pertes de produit. L'équipement est placé sur une dalle béton recouverte d'une résine permettant son imperméabilisation.

La cabine d'aspersion est équipée d'un dispositif de sécurité composé :

- d'un bac de rétention de la totalité du volume contenu dans la cabine ;
- d'une détection anti-débordement avec une alarme ;
- d'un dispositif anti-retour et d'un compteur d'eau ;
- d'une disconnection gravitaire des alimentations en eau et produit de traitement ;
- d'un système de comptage des consommations d'eau et de produit de traitement.

En cas d'activation d'une alarme, toutes les vannes pilotées de l'équipement seront fermées.

L'équipement dispose également d'un doseur automatique intégré permettant de déterminer la concentration de produit présent dans la solution de traitement et de la réajuster si nécessaire.

La photo ci-dessous présente la cabine d'aspersion installée sur le site d'ISB FRANCE à Honfleur.



Photographie 1 : Vue de la cabine d'aspersion ouverte

Le traitement des bois par aspersion est réalisé en plusieurs étapes (voir PJ n°46).

Le temps de séchage des bois et de fixation du produit est de 24 à 48 heures selon la fiche technique du fournisseur. Pendant ce délai, les bois traités sont stockés à proximité de la cabine d'aspersion, au-dessus d'une dalle en béton résinée dans le bâtiment Est. À l'issue de cette phase de séchage, les bois sont stockés à l'abri.

Les capacités maximales de traitement resteront inchangées à l'issue du projet d'extension, à savoir : 12 m³ de bois par jour.

4.2.1.2. Traitement par trempage

Le site est équipé d'un bac de trempage pour le traitement du bois par immersion, situé sous le Bâtiment Est du site, à proximité de la cabine d'aspersion. Cet équipement présente les caractéristiques suivantes :

- un volume total de 37,8 m³ (14 m * 1,5 m * 1,8 m de haut) et un volume utile de 25 m³ de produit de traitement dilué;
- une double paroi métallique permettant une rétention ;
- un dispositif de trempage avec vérin hydraulique permettant un égouttage optimum du bois traité par basculement de la charge à 30° pendant 10 à 13 minutes;

- un dispositif de sécurité comprenant :
 - o un flotteur anti-débordement, qui par son activation, stoppe l'immersion des paquets de bois ;
 - une sonde de détection du niveau haut, dans le bac de trempage, qui déclenche une alarme sonore ;
 - o une sonde de détection du niveau dans la rétention du bac de trempage ;
 - o un clapet anti-retour au niveau de l'adduction en eau potable du bac.

L'équipement est aménagé à proximité de la cabine d'aspersion au-dessus de l'aire en béton de 770 m² imperméabilisée par une résine d'étanchéité, où les éventuelles égouttures résiduelles (ou un déversement accidentel) sont collectées et réinjectées à la solution de traitement.

La photo ci-dessous présente le bac de traitement installé sur le site d'ISB FRANCE à Honfleur.



Photographie 2 : Vue du bac de trempage

Ce dispositif est régulièrement contrôlé par l'exploitant du site.

Le traitement des bois par trempage est également réalisé en plusieurs étapes (voir PJ n°46).

Le temps de séchage des bois et de fixation du produit est de 24 à 48 heures selon la fiche technique du fournisseur. Pendant ce délai, les bois traités sont stockés, à proximité du bac de trempage, sur dalle en béton résinée dans le bâtiment Est. Après cette phase de séchage, les bois sont stockés à l'abri.

Les capacités maximales de traitement resteront inchangées à l'issue du projet d'extension, à savoir : 105 m³ de bois par jour.

Les capacités effectives et totales de traitement (aspersion et trempage) sont les suivantes :

- en 2019 : 18 637 m³, soit environ 85 m³/jour ;
- en 2020 : 20 018 m³, soit environ 95 m³/jour.

4.2.1.3. Produits de traitement

Les produits suivants sont mis en œuvre dans les procédés de traitement du bois réalisés sur le site d'ISB FRANCE à Honfleur :

traitement par aspersion :

o biocide: SARPALO 860 dilué à 5% dans de l'eau;

traitement par trempage :

o biocide: SARPALO 860 dilué à 5% dans de l'eau;

o colorant : COLORANT TRACKER XE JAUNE dilué à 0,2% dans de l'eau.

Le tableau suivant présente la répartition des volumes de produits de traitement du bois qui sont stockés sur le site et les rétentions associées.

Tableau 3 : Volumes de produits de traitement du bois stockés sur le site

Produit p	oar type de traitement	Volume en m ³	Mode de stockage	Rétention associée					
Cabine d'aspersion	Cabine d'aspersion								
Produit concentré	Sarpalo 860	0,43	2 fûts PVC de 215 litres	rétention métallique de					
Solution de traitement	SARPALO 860 dilué à 5% dans de l'eau	0,5	cuve de 500 litres	500 litres associée à la					
Bac de trempage	Bac de trempage								
Produit concentré	Sarpalo 860	10	10 cubitainers de 1 m ³	rétentions métalliques, volume totale de 10 m3					
	COLORANT TRACKER XE JAUNE	0,15	30 bidons de 5 litres	rétention métallique					
	SARPALO 860 dilué à 5% dans de l'eau + COLORANT TRACKER XE JAUNE dilué à 0,2% dans de l'eau	25	bac de trempage de 25 m³	double paroi métallique					
	TOTAL	36,08	-	-					

L'ensemble de l'activité de traitement du bois, par aspersion et par trempage, est réalisé audessus d'une aire en béton imperméabilisée par une résine d'étanchéité, où les éventuelles égouttures résiduelles (ou un déversement accidentel) sont collectées et réinjectées à la solution de traitement dans le bac de trempage.

Les rétentions sont :

- abritées des intempéries dans le bâtiment Est où sont réalisées les activités de traitement du bois;
- résistantes à l'action physique et chimique des fluides qu'elles pourront contenir;
- maintenues propres et vides. L'exploitant veille à ce que les volumes potentiels de rétention restent disponibles en permanence en procédant à l'évacuation des fluides recueillis par ce dispositif aussi souvent que nécessaire.

Le nom des produits utilisés et stockés sur l'installation est indiqué de façon lisible et apparente sur les appareils de traitement et les stockages de liquides, selon la nomenclature en vigueur.

Le projet ne prévoit ni de modifier les capacités de traitement autorisées par l'arrêté préfectoral, ni de modifier les conditions de stockages ou d'exploitation de la zone de traitement du bois.

4.2.1.4. Suivi d'activités

L'exploitant dispose d'un registre de suivi concernant les produits de traitement détaillant :

- la date de livraison et la quantité livrée ;
- la quantité de produit utilisé par les dispositifs de traitement ;
- la dilution mise en œuvre ;

L'exploitant dispose d'un suivi informatique des bois traités détaillant :

- la quantité ou le volume traité à chaque opération de traitement ;
- la date de réalisation du traitement.

Ce registre est tenu à la disposition de l'inspecteur des installations classées et est consigné.

4.2.2. <u>Les activités de stockage et de transit des bois</u>

Dans le cadre de ses activités d'importation, de traitement et de transformation du bois, ISB FRANCE est amené à stocker des bois sur son site. Selon leur nature et leur utilisation, les bois sont stockés sous bâtiment ou en extérieur.

Le GPMR (aujourd'hui intégré à l'EPCI « HAROPA Port »), propriétaire des parcelles visées par le projet d'extension au Sud-Est, a d'ores et déjà réalisé des travaux de terrassement et de viabilisation des parcelles Sud. Ces dernières sont en revêtement en enrobé.

Ce nouvel aménagement permettra à la société ISB FRANCE d'y réaliser des stockages de bois supplémentaires.

Les bois ayant subi un traitement sont stockés uniquement sous abri, dans le bâtiment Est sur une dalle béton résinée pendant la phase de séchage puis à proximité immédiate des équipements de traitement.

Les bois les plus fragiles sont stockés sous abri dans les bâtiments Est et Ouest.

Dans le cadre du projet d'extension, deux nouveaux bâtiments de type best-hall de 2 400 m² chacun seront implantés en partie Sud-Est du site sur un revêtement en enrobé (aménagements déjà réalisés par le GPMR). Ces bâtiments, dénommés Sud A et Sud B, permettront également le stockage sous abri des bois les plus fragiles.

La hauteur maximale de stockage est et sera de 8 m sous les bâtiments (bâtiment Ouest) et de 4 m à l'extérieur.

Les zones de stockage aménagées sur le site offrent actuellement une capacité de stockage maximale de 12 850 m³ de bois. À l'issue des travaux d'extension, le site offrira une capacité de stockage maximale de 49 500 m³ de bois.

Le suivi d'exploitation permet une surveillance des stocks de bois sur le site. Ce suivi sera maintenu à l'issue du projet d'extension du site.

4.2.3. Autres activités réalisées sur le site

4.2.3.1. Découpe du bois

Dans le cadre de ses activités et en particulier pour la préparation des colis, ISB FRANCE dispose d'une ligne de tronçonnage de paquets de bois, d'une puissance de 20 kW, située sous l'auvent au Nord du bâtiment Ouest. Les machines sont équipées d'un dispositif de sécurité permettant un arrêt d'urgence en cas d'incident.

De plus, la ligne de tronçonnage est associée à un dispositif d'aspiration des poussières de bois (sciures et copeaux) et une benne de stockage situés le long de la façade Ouest de l'auvent.

Ce dispositif répond aux normes ATEX et fait l'objet d'un entretien régulier et d'un contrôle périodique. Les émissions de poussières de cet équipement sont conformes à la réglementation.

Les activités de découpe du bois ne seront pas réorganisées, le fonctionnement restera identique au fonctionnement actuel.

4.2.3.2. Équipements de levage et de transport

Le site dispose d'un parc de 15 chariots élévateurs (5 multidirectionnels et 10 frontaux) fonctionnant au Gazole Non Routier (GNR).

En dehors des heures de travail, les chariots sont stationnés dans le bâtiment Ouest du site.

Ces équipements font l'objet de contrôles périodiques réglementaires semestriels.

La présence et l'usage de ces équipements ne sont pas concernés par un classement relatif à la nomenclature des ICPE.

4.2.3.3. Stockage et distribution de carburant de type GNR

Le site est équipé d'une cuve de carburant de type GNR de 7 500 litres placée sur rétention et équipée d'une pompe de distribution, pour le ravitaillement des chariots élévateurs. La cuve est située dans le bâtiment Est et à proximité immédiate d'une aire bétonnée et résinée de façon à permettre le ravitaillement des chariots au-dessus de la dalle béton.

Le site dispose de matières absorbantes en cas d'égouttures sur la dalle béton résinée.

La consommation annuelle de GNR est de l'ordre de 20 m³.

Le projet prévoit l'augmentation des surfaces et des volumes stockés, ce qui induira une augmentation de l'activité de manutention des bois et conséquemment une augmentation de la consommation de GNR.

La consommation annuelle projetée de GNR sera de l'ordre de 25 m³.

4.2.4. Le dispositif de gestion des eaux du site

Voir également le paragraphe 1.2.1.5 – « Le dispositif de gestion des eaux de l'installation » et le paragraphe 3.1.2 – « Incidences du projet sur le milieu hydrique » de la PJ n°5.

4.2.4.1. Les rejets

(Annexe 1 : Dossier d'incidence au titre des articles L.214-1 et suivants du (Code de l'Environnement – GPMR, septembre 2020)

Les activités du site sont à l'origine des rejets suivants :

- d'eaux usées, issues des sanitaires ;
- des eaux pluviales de ruissellement issues des surfaces imperméabilisées.

Aucun effluent de type industriel n'est rejeté.

Le projet ne prévoit pas d'augmenter les rejets de l'établissement, ni de dégrader leur qualité.

Pour rappel, le GPMR (aujourd'hui intégré à l'EPCI « HAROPA Port », propriétaire des parcelles, a d'ores et déjà réalisé des travaux d'aménagement et de viabilisation des parcelles qui seront louées à ISB FRANCE. Pour rappel, ces travaux ont fait l'objet d'une autorisation suite à la réalisation par le GPMR d'un dossier Loi sur l'Eau (voir en annexe 1).

L'augmentation des surfaces imperméabilisées a pour conséquence l'augmentation des rejets des eaux pluviales de ruissellement dans le réseau de la zone portuaire.

À noter que le GPMR a également réalisé cinq fossés étanches supplémentaires au droit et à proximité du site afin notamment de collecter et traiter les eaux pluviales avant rejet au réseau d'eaux pluviales de la zone portuaire (fossé enherbés) puis dans *la Seine*.

Compte tenu de la présence de l'estuaire de *la Seine* à proximité immédiate de l'établissement, l'impact quantitatif des travaux réalisés par le GPMR sur les eaux superficielles peut être considéré comme négligeable au regard des enjeux hydrauliques du secteur.

Pour rappel, l'exploitant ne modifie pas la gestion des eaux mises en place en amont par le GPMR.

4.2.4.2. Les eaux usées

Les eaux usées sont estimées à 10 m³/an maximum. Elles sont issues de la consommation en eau potable du personnel travaillant sur le site.

Les bureaux du site sont équipés de sanitaires. Les eaux usées sont collectées et dirigées vers un dispositif d'assainissement individuel situé entre les bureaux et le bâtiment Ouest, sur le domaine de la zone portuaire.

Ce dispositif est entretenu régulièrement par les services du Grand Port Maritime de Rouen.

Le nettoyage des équipements (aires de circulation et de stockage du bois, surfaces des bâtiments stockage de bois) se fait à sec par balayage.

Le projet ne prévoit pas de modifier la gestion des eaux usées du site, ni d'augmenter le volume rejeté.

4.2.4.3. Les eaux industrielles

Usage du produit de traitement

Le produit de traitement du bois est dilué avec de l'eau potable, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs de traitement par aspersion ou par trempage.

Le mélange est utilisé dans leur intégralité dans les process, par imprégnation du bois. En effet, après son traitement, le bois fait l'objet d'un égouttage et d'un ressuyage, afin d'éliminer, de récupérer et de réinjecter toutes les égouttures.

La cabine d'aspersion et le bac de trempage sont associés à des rétentions qui permettent de récupérer une éventuelle fuite de produit et à des dispositifs de sécurité permettant de détecter un disfonctionnement et d'alerter.

Les boues sont reprises par un prestataire autorisé à la collecte et au traitement de ces déchets.

Le projet ne prévoit pas de modification de l'activité de traitement. Le fonctionnement sera identique au fonctionnement actuel. Les capacités de traitement resteront également inchangées.

Traitement par aspersion

Dans le cadre du traitement par aspersion, réalisé dans le bâtiment Est :

- le traitement est réalisé dans une cabine fermée et étanche ;
- un égouttage des bois dans la cabine en fin de cycle ;
- les étapes de fixation du produit, d'une durée de 24 à 48 heures selon la fiche technique du fournisseur, et de séchage des bois sont réalisés au-dessus de la dalle en béton imperméabilisée par une résine d'étanchéité et où les éventuelles égouttures résiduelles (ou d'un déversement accidentel) sont collectées et réinjectées à la solution de traitement du bac;
- les bois traités sont stockés sous abri, à proximité du bac, jusqu'à leur expédition ;
- la cabine d'aspersion est équipée d'une rétention permettant de collecter un éventuel renversement de produit.

Ce procédé ne nécessite pas de séchage par chauffage : le séchage se fait naturellement en stockant les bois dans une zone ventilée, pendant l'étape de fixation.

Traitement par trempage

Dans le cadre du traitement par trempage, également réalisé dans le bâtiment Est :

- le bac est équipé d'un double mat inclinable permettant, pendant une dizaine de minutes, l'égouttage des bois au-dessus du bac ;
- les étapes de fixation du produit, d'une durée de 24 à 48 heures selon la fiche technique du fournisseur, et de séchage des bois sont réalisées au-dessus de la dalle en béton imperméabilisée par une résine d'étanchéité et où les éventuelles égouttures résiduelles (ou d'un déversement accidentel) sont collectées et réinjectées à la solution de traitement du bac;
- les bois traités sont stockés sous abri, à proximité du bac, jusqu'à leur expédition ;

 le bac de trempage est équipé d'un dispositif de sécurité comprenant une double paroi métallique (rétention intégrée) et un flotteur anti-débordement, permettant de stopper l'immersion des paquets de bois.

Ce procédé ne nécessite pas de séchage par chauffage : le séchage se fait naturellement en stockant les bois dans une zone ventilée, pendant l'étape de fixation.

4.2.4.4. Les eaux pluviales

(Annexe 1 : Dossier d'incidence au titre des articles L.214-1 et suivants du (Code de l'Environnement – GPMR, septembre 2020)

(Annexe 2 : Récépissé de déclaration n°14-2020-00133 portant sur les travaux de viabilisation de trois parcelles sur la plateforme du GPMR du port de Honfleur – 8 février 2021)

Le 25 septembre 2020, le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR, aujourd'hui intégré à l'EPCI « HAROPA Port ») a déposé en Préfecture du Calvados une déclaration Loi sur l'eau comprenant une étude d'incidence au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement (voir en annexe 1 et 2), dans le cadre d'un projet de viabilisation de 3 parcelles sur la plateforme du GPMR du Port d'Honfleur.

Le projet de viabilisation présenté à l'administration comprenait la gestion des eaux pluviales de ces parcelles notamment avec la réalisation de fossés étanches supplémentaires permettant à la fois la rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie, et la collecte et le traitement des eaux pluviales avant rejet.

Ce projet de viabilisation par le GPMR, indépendamment du projet d'extension de la société ISB FRANCE, a été approuvé par la réception du récépissé de déclaration n°14-2020-00133.

Ce récépissé est également présenté en annexe 2.

Suite à la réception de ce récépissé, le GPMR a réalisé les travaux de terrassement et de viabilisation des parcelles visées. Ces parcelles sont aujourd'hui en revêtement en enrobé.

L'ensemble de ces travaux ont été réalisés préalablement au projet d'extension d'ISB FRANCE.

La société ISB FRANCE souhaite aujourd'hui étendre ses activités sur l'une des parcelles nouvellement viabilisées par le GPMR sans modification de la gestion des eaux pluviales, cette gestion des eaux pluviales ayant été approuvée par le récépissé de déclaration n°14-2020-00133 du 8 février 2021.

Les paragraphes suivants présentent la gestion des eaux pluviales de l'ensemble de l'établissement ISB FRANCE. Elle concerne :

- les eaux de toitures des bâtiments du site ;
- les eaux ruisselant sur les voiries.

Ces eaux pluviales sont entièrement collectées par un réseau composé :

- de canalisations enterrées traversant l'emprise du site ;
- de 5 fossés étanches permettant la collecte et le traitement des eaux de ruissellement, ainsi que la rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie :
 - o fossé 1 : d'une capacité d'environ 1 200 m³, en limites Est et Sud du bâtiment Est. Il collecte :
 - les eaux de ruissellement des surfaces en revêtement enrobé au Nord du bâtiment Est préalablement traitées par un séparateur à hydrocarbures ;
 - une partie des eaux de toiture du bâtiment Est ;
 - une partie des eaux de ruissellement des surfaces en revêtement enrobé au

Sud de ce fossé (sans passage par le séparateur à hydrocarbure).

Ce fossé 1 rejette ensuite les eaux pluviales dans le fossé 5 ;

- fossé 2 : d'une capacité de 150 m³ environ, en limite Ouest du bâtiment Est. Il collecte :
 - les eaux de ruissellement des surfaces en revêtement enrobé au Nord-Ouest du bâtiment Est ;
 - une partie des eaux de toiture du bâtiment Est.

Ce fossé 2 est équipé en aval d'un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le fossé 1 :

- fossé 3 : d'une capacité d'environ 120 m³, en limite Est du bâtiment Ouest. Il collecte :
 - une partie des eaux de ruissellement des surfaces en revêtement en enrobé au Nord du bâtiment Ouest ;
 - une partie des eaux de toiture du bâtiment Ouest.

Ce fossé 3 rejette ensuite les eaux pluviales dans le fossé 4 ;

- o fossé 4 : d'une capacité d'environ 260 m³, en limite Sud du bâtiment Ouest. Il collecte :
 - les eaux de ruissellement des surfaces en revêtement en enrobé au Nord-Ouest du bâtiment Ouest ;
 - les eaux de ruissellement des surfaces en revêtement en enrobé au Sud du bâtiment Ouest;
 - une majorité des eaux de toiture du bâtiment Ouest.

Ce fossé 4 rejette ensuite les eaux pluviales dans le fossé 5.

- fossé 5 : d'une capacité d'environ 270 m³, au Sud-Sud-Ouest du bâtiment Est.
 Il collecte les eaux issues des fossés 1, 2, 3, 4 et 6. Il équipé en aval d'un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le réseau des eaux pluviales du secteur Sud de la zone portuaire au Sud (fossé enherbé);
- o fossé 6 : d'une capacité d'environ 190 m³, en limite Sud des futurs best-hall, collectant les eaux de ruissellement des surfaces en revêtement en enrobé autour des futurs best-hall qui seront implanté dans le cadre du projet et des eaux de toitures de ces mêmes best-hall, avant rejet au fossé 5 ;
- d'un réseau de collecte des eaux de ruissellement des surfaces en revêtement enrobé au Nord du site (fossé béton) équipé en aval d'un séparateur à hydrocarbures avant un rejet dans la Seine.

Pour information, une partie des eaux de ruissellement de la parcelle Sud-Ouest, située en dehors des limites de propriété d'ISB FRANCE, mais appartenant au GPMR (aujourd'hui intégré à l'EPCI « HAROPA Port », est également collectée par le fossé 4.

L'illustration suivante présente de façon schématique les différentes zones de collecte des eaux de ruissellement, la localisation des fossés et des vannes de confinement ainsi que le sens d'écoulement des eaux dans le réseau d'eau pluviales au droit de l'établissement (voir également la PJ n°48).

Fossé 3

Vers fossé 3

Vers fossé 4

Fossé 4

Fossé 4

Fossé 4

Fossé 5

Vers fossé 6

Fossé 7

Vers fossé 6

Fossé 7

Vers fossé 8

Vers fossé 8

Vers fossé 9

Ve

Illustration 3 : Schématisation de la gestion des eaux de l'établissement

Ainsi, l'établissement dispose de deux points de rejets et milieu naturel récepteur identique, à savoir (voir illustration ci-dessus) :

- pour les eaux pluviales de la partie Nord du site : le réseau des eaux pluviales du secteur de la zone portuaire au Nord (fossé béton), puis La Seine ;
- pour le reste de l'ensemble des eaux pluviales de l'établissement : le réseau des eaux pluviales de la zone portuaire au Sud (fossé enherbé), puis La Seine.

4.2.4.5. Défense incendie

(Annexe 3 : Équipements de lutte contre l'incendie)
(Annexe 4 : Dossier d'intervention pour le SDIS)
(Annexe 5 : Dispositif « Firetrex » de protectio des tableaux et armoires électriques)

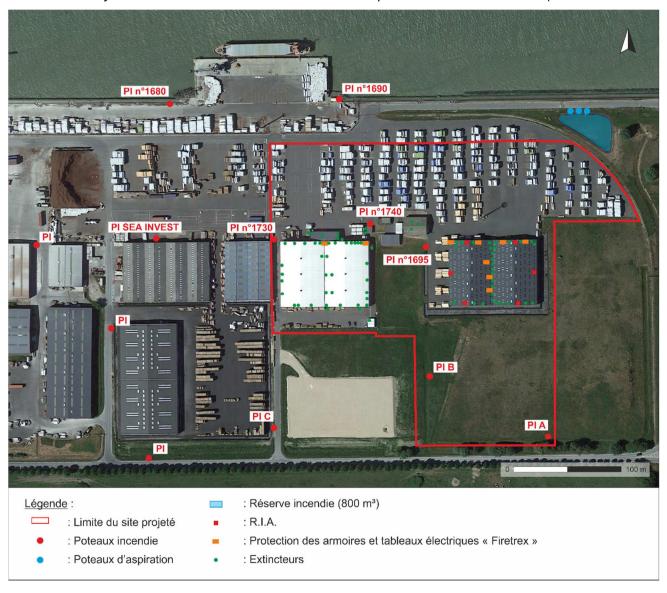
(Annexe 6 : Scénario de confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie)

(Annexe 7 : Étude technico-économique pour la collecte des eaux d'extinction en cas d'incendie)

Actuellement, les moyens de lutte contre l'incendie du site sont constitués comme suit (voir également PJ n°49 au § 3.12 – « Moyens d'intervention » ainsi qu'en annexe 3 de la PJ n°5) :

- d'alarmes incendie à déclenchement manuel audibles en tout point du site, dans les bâtiments, les bureaux et les locaux sociaux;
- de 9 poteaux incendie munis de raccords normalisés et adaptés aux moyens d'intervention des services de secours (voir illustration suivante) :
 - o à l'angle Nord-Ouest du bâtiment Ouest (PI n°1730) ;
 - o à 20 m à l'Ouest de la façade Ouest du bâtiment Est (PI n°1695);
 - en façade des locaux sociaux de SEA INVEST devant les bureaux du HUB (PI n°1740);
 - à 110 m à l'Ouest du bâtiment Ouest (à côté de la bascule de SEA INVEST)
 (l'identifiant de ce poteau n'étant pas connu, il sera nommé « PI SEA INVEST » dans les documents du présent dossier);
 - o à 120 m au Nord du bâtiment Ouest (PI n°1690);
 - o à 100 m au Sud du bâtiment Ouest (PI C);
 - o au milieu des terre-pleins Sud (PI B);
 - o à l'extrémité Sud-Est des terre-pleins Sud (PI A) ;
 - o à 160 m au Nord-Ouest du bâtiment Ouest (PI n°1680).
- d'une réserve d'eau incendie de 800 m³ appartenant au Grand Port Maritime de Rouen, équipée de trois poteaux d'aspiration de 150 mm permettant l'alimentation en simultanée de six engins pompes, située à l'entrée de la zone portuaire à 100 m au Nord-Est du bâtiment Est;
- des extincteurs répartis sur l'ensemble du site ;
- de RIA dans le bâtiment Est.

Illustration 4 : Localisation des moyens actuels de lutte contre l'incendie sur et à proximité de l'établissement (source : vue aérienne Google 2020)



Les caractéristiques des poteaux incendie sous un bar de pression résiduelle sont présentés dans le tableau suivant et en annexe 3 :

Tableau 4 : Caractéristiques des poteaux incendie du secteur (sources : Mesures de la SAUR en 2018 et de SCUTUM INCENDIE en 2021)

N°	Caractéristiques	Débit sous 1 bar (m³/h)	Date mesure		
А	PI 150 mm	176	29/07/2021		
В	PI 150 mm	153	29/07/2021		
С	PI 150 mm	145	29/07/2021		
1680	PI 100 mm	108	25/06/2018		
1690	PI 150 mm	88	29/07/2021		
1695	PI 150 mm	119	29/07/2021		
1730	PI 100 mm	78	29/07/2021		
1740	PI 100 mm	86	29/07/2021		

Le débit du poteau incendie situé à 110 m à l'Ouest du bâtiment Ouest (PI SEA INVEST), n'est actuellement pas connu.

En outre, l'exploitant à fait réaliser des mesures de débit en simultané sur plusieurs poteaux incendie, selon les scénarios de départ de feu suivants :

- hypothèse d'incendie en partie Sud du site :
 - o débit en simultanée des poteaux A et B;
 - o débit en simultanée des poteaux A, B et n°1695 ;
- hypothèse d'incendie en partie Nord du site :
 - o débit en simultanée des poteaux n°1690 et n°1730 ;
 - o débit en simultanée des poteaux n°1690, n°1730 et n°1740 ;
- hypothèse d'incendie au centre et à l'Est du site :
 - o débit en simultanée des poteaux n°1695 et n°1740 ;
 - o débit en simultanée des poteaux n°1695, n°1730 et n°1740.

Les résultats des mesures sont présentés dans le tableau suivant ainsi qu'en annexe 3.

Tableau 5 : Caractéristiques des poteaux incendie lors de mesures de débits en simultanées (source : SCUTUM INCENDIE, juillet 2021)

	Нур	othèse d'ince	ndie en partie Su	ıd				
Sim	ultanée A et B		Simultanée A, B et 1695					
N° de poteau	А	В	Α	В	1695			
Diamètre (mm)	150	150	150	150	150			
Pression statique	3,4	3,5	3,6	3,6	3,4			
Débit sous 1 bar (m³/h)	115	79	85	54	67			
	Нурс	thèse d'incer	ndie en partie No	ord				
Simulta	Simultanée 1690 et 1730			Simultanée 1690, 1730 et 1740				
N° de poteau	1690	1730	1690	1730	1740			
Diamètre (mm)	150	100	150	100	100			
Pression statique	3,3	3,4	3,2	3,3	3,2			
Débit sous 1 bar (m³/h)	70	55	52	56	12			
	Hypoth	èse d'incendi	e au centre à et	l'Est				
Simulta	née 1740 et 169	5	Simulta	née 1740, 1695	et 1730			
N° de poteau	1740	1695	1740	1695	1730			
Diamètre (mm)	100	150	100	150	100			
Pression statique	3,3	3,3	3,3	3,4	3,4			
Débit sous 1 bar (m³/h)	51	52	10	70	55			

L'exploitant a transmis au Services d'Incendie et de Secours (SDIS) un dossier d'intervention (voir en annexe 4), afin de limiter les aléas en cas de déclenchement d'un sinistre.

Afin de réduire le risque incendie à la source, les mesures suivantes sont mises en œuvre par l'exploitant :

- l'ensemble des installations électriques sont vérifiées annuellement par thermographie par un organisme agréé. Les éventuelles observations font l'objet d'un plan d'action;
- l'ensemble des installations de protection incendie sont vérifiés annuellement par un organisme agréé;
- l'ensemble des chariots élévateurs font l'objet d'un contrôle biannuel et d'un suivi d'entretien :
- l'ensemble des tableaux et armoires électriques sont équipés d'un système de détection / extinction de type « Firetrex » (voir illustration précédente).

Le dispositif « Firetrex » permet à la fois la détection et l'extinction au plus près du point d'éclosion potentiel d'un incendie (voir en annexe 5). Le principe de cette protection repose sur l'installation d'un cordon à l'intérieur de l'équipement raccordé à un extincteur accolé à l'équipement. Le cordon fond lorsqu'il est soumis à une chaleur et/ou flamme et provoque l'extinction grâce à l'extincteur qui y est raccordé.

Pour information, ce système a déjà été mis en place sur plusieurs des sites ISB FRANCE, au plus près des équipements à risques, à savoir les équipements de travail du bois (raboteuses). Ce dispositif a été validé par les DREAL et les SDIS concernés, permettant ainsi d'exclure la mise en place de dispositif de détection automatique d'incendie avec transmission.

Les mesures de prévention du risque incendie ont également été renforcées par la mise en place d'une procédure journalière de fin d'activité dans l'attente de la validation par l'administration de mise en place de protection des installations électriques. Cette procédure formalisée et diffusée aux employés, impose la réalisation d'une ronde de vérification en fin de journée des installations et des zones de stockage, avec la fermeture du site et la coupure des énergies.

Les procédures suivantes en cas d'incendie ont également été formalisées et ont été communiquées au personnel présent sur site :

- « consigne de sécurité à respecter lors d'un incendie » ;
- « consigne pour l'activation de la vanne de confinement » ;
- « consignes de vérifications en cas de déclenchement d'un dispositif de détection / extinction Firetrex de protection des armoires et tableaux électriques ».

En outre, une majorité du personnel présent sur le site est formé aux consignes à respecter en cas d'incendie. Des formations sont prévues courant 2021 afin de former l'ensemble du personnel.

Dans le cadre du projet d'extension, un nouveau parc d'extincteurs sera installé au droit des bâtiments qui seront implantés au Sud (bâtiments Sud A et Sud B). Le parc sera dimensionné par un prestataire reconnu et agréé. Pour information et en prévention du risque incendie, les bâtiments Sud A et Sud B seront distants d'environ 30 m.

Depuis les récentes modifications effectuées par le GPMR suite à la viabilisation de 3 parcelles, le réseau des eaux pluviales du site est équipé d'un dispositif permettant d'isoler les eaux d'extinction d'un incendie, ou une pollution accidentelle, et de les confiner sur le site. Ce dispositif est composé :

- de 12 vannes de confinement, activables manuellement, situées sur le port (sur et en dehors des limites du site) :
 - o en aval du fossé 1 (vanne 3);
 - o en aval du fossé 4 (vanne 7);
 - o en amont du fossé 4 (hors site, vanne 8);
 - o en aval du fossé 5 (vanne 6);
 - en amont du fossé béton en partie Nord du site (vanne 10);
 - en aval du fossé béton en partie Nord du site et en amont du séparateur à hydrocarbures (vanne 2);
 - o en aval du fossé enherbée situé à l'Est de l'établissement (hors site, vanne 1) ;
 - o en amont du séparateur situé en partie Ouest du quai de chargement / déchargement (hors site, vanne 4) ;
 - à l'ouest du quai de chargement / déchargement (hors site, 4 vannes en série : vannes 11);
- des volumes de confinement suivants :
 - o environ 1 200 m³ dans le fossé 1;
 - o environ 150 m³ dans le fossé 2;
 - o environ 120 m³ dans le fossé 3;
 - o environ 260 m³ dans le fossé 4;

- o environ 270 m³ dans le fossé 5;
- o environ 190 m³ dans le fossé 6;
- environ 120 m³ en partie Nord (canalisations + fossé béton).

En cas d'incendie ou de pollution sur la partie Nord, une surverse permettra de diriger le tropplein du fossé en béton vers le fossé 1. Les travaux liés à la mise en place de ce dispositif de confinement seront réalisés par le GPMR d'ici fin décembre 2021.

La fermeture des vannes devra être réalisée selon la zone sinistrée. Pour cela, le GPMR a identifié 4 scénarios (voir en annexe 6) :

- incendie (ou pollution accidentelle) en zone 1 (zone de stockage Nord), fermeture des vannes suivantes :
 - o en aval du fossé béton en partie Nord du site et en amont du séparateur à hydrocarbures (vanne 2);
 - en aval du fossé 1 (vanne 3);
- incendie (ou pollution accidentelle) en zone 2 (stockage en partie Nord-Est et Sud-Est, bâtiments Est, Sud A et Sud B), fermeture des vannes suivantes :
 - o en aval du fossé 5 (vanne 6);
 - o en aval du fossé 4 (vanne 7);
 - o en amont du fossé béton en partie Nord du site (vanne 10);
- incendie (ou pollution accidentelle) en zone 3 (stockage en partie Nord-Ouest, bâtiment Ouest), fermeture des vannes suivantes :
 - o en aval du fossé 5 (vanne 6);
 - o en amont du fossé 4 (hors site, vanne 8);
 - en amont du fossé béton en partie Nord du site (vanne 10);
- incendie (ou pollution accidentelle) en zone 4 (zone de stockage Nord-Ouest), fermeture des vannes suivantes :
 - o en amont du séparateur situé en partie Ouest du quai de chargement / déchargement (hors site, vanne 4);
 - o à l'ouest du quai de chargement / déchargement (hors site, 4 vannes en série : vannes 11).

L'exploitant diffusera les consignes de fermeture des vannes selon les scénarios définit par le

Pour information, le choix du GPMR sur le confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie fait suite à une étude technico-économique pour la collecte des eaux d'extinction incendie (voir en annexe 7) réalisée en 2020. Depuis la réalisation de cette étude, l'extension projetée par ISB FRANCE a été réduite, mais les volumes de rétention restent exacts (voir en annexe 6).

Selon le calcul D9A réalisé par ISB FRANCE en avril 2021, le volume d'eaux d'extinction incendie à confiner sur le site (limite AOT et voirie en enrobé située au Nord de la limite AOT) est de 1 678 m³ (voir en PJ n°49 au § 3.12 – « Moyens d'intervention »).

La présence des fossés étanches permet de retenir ce volume après fermeture des vannes de confinement. Pour rappel, l'exploitant ne modifiera pas la gestion des eaux mise en place par le GPMR.

En outre, le personnel est et sera formé au risque incendie et appliquera les consignes suivantes en cas d'incendie sur le site :

- déclenchement d'une alarme générale manuelle ;
- alerte des pompiers ;
- fermeture des vannes sur le réseau des eaux pluviales, permettant le confinement des eaux d'extinction incendie ou d'une pollution des eaux, sur le site;
- activation du coupe-circuit général permettant l'arrêt immédiat de l'ensemble des activités.

(Du fait de la crise sanitaire, une partie des formations prévues courant 2020 n'ont pas pu avoir lieu. Ces formations ont d'ores et déjà été reprogrammées entre avril et octobre 2021).

5. DOCUMENTS D'URBANISME ET SERVITUDES

Le site étudié est localisé sur la commune de Honfleur. Les règles d'urbanisme sont régies par un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dont la dernière modification a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2021.

D'après la carte de zonage du PLUi de la communauté de commune du Pays de Honfleur-Beuzeville le secteur de la commune de Honfleur où est localisé le site d'ISB FRANCE est classé :

- pour son secteur Sud, en zone UI, « zone urbaine à vocation d'activité économique », où les installations classées ne sont pas interdites;
- pour son secteur Nord, en zone UIc, correspondant à la bande de 100 mètres par rapport au littoral de la zone UI et où sont autorisées, en dehors des espaces urbanisés, les constructions et installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.

Le projet est donc compatible avec les règles d'urbanisme de la commune de Honfleur.

D'après le plan des servitudes annexé au PLUi le secteur d'étude est concerné par une servitude AC2 relative au périmètre de protection des sites et monuments naturels inscrits. Cette servitude concerne le site inscrit de « la Côte de Grâce » protégé pour son intérêt paysager exceptionnel depuis le 27 juillet 1976.

6. L'ENVIRONNEMENT

6.1. MILIEU PHYSIQUE

6.1.1. Topographie et relief

D'après la carte IGN de Pont-Audemer/Tancarville n°1811OT au 1/25 000, le site étudié est situé à une altitude moyenne de +5 m NGF et présente une légère pente du Nord vers le Sud.

6.1.2. <u>Géologie et hydrogéologie</u>

La zone d'étude est localisée en rive Sud de l'estuaire de fleuve la Seine.

Selon la carte géologique n°97 du Havre au 1/50 000 :

- le site est localisé au droit de la formation quaternaire des alluvions modernes (Fz) de l'estuaire de la Seine (terrains sédimentaires);
- le principal aquifère de la région est celui de la Craie cénomanienne retenu par la glauconie de base.

L'aquifère présent au droit du site est contenu dans les alluvions de la Seine.

Le sens d'écoulement théorique des eaux souterraines de la nappe des alluvions de *la Seine* est orienté du Sud/Sud-Est vers le Nord/Nord-Ouest, en direction du fleuve *la Seine*. Ce sens d'écoulement varie néanmoins selon les marées.

D'après l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie, il existe cinq captages d'eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable dans un rayon de 5 km autour du site étudié. Tous les captages captent l'aquifère de la Craie du Cénomanien. Ils sont tous sans relation hydraulique avec le site, et celui-ci est localisé hors des périmètres de protection de ces captages.

6.2. MILIEU HYDRIQUE

6.2.1. Réseau hydrographique

D'après la carte IGN de Pont-Audemer/Tancarville n°1811OT au 1/25 000, les eaux superficielles des environs du site sont principalement représentées par :

- le fleuve la Seine, qui s'écoule à environ 20 m au Nord du site, en aval hydraulique;
- un fossé, à proximité immédiate des limites du site d'étude au Sud, qui draine les eaux du secteur jusqu'à la Seine;
- un réseau de fossés, à environ 325 m au plus près au Sud-Est, sans relation hydraulique avec le site;
- le Bassin de retenue, drainant les eaux du secteur Sud de la zone portuaire, au plus près à environ 540 m au Sud, sans relation hydraulique avec le site;

- les bassins du Port de Honfleur :
 - o l'Avant-Port à environ 960 m au Sud-Ouest, sans relation hydraulique ;
 - o le Bassin de l'Est, à environ 870 m au Sud-Ouest sans relation hydraulique ;
 - le Bassin-Carnot, au plus près à environ 750 m au Sud-Sud-Ouest sans relation hydraulique;
 - o le Vieux Bassin, à environ 1 km au Sud-Ouest sans relation hydraulique ;
- la rivière La Claire, s'écoulant du Sud vers le Nord pour rejoindre le Vieux Bassin, à environ 1,2 km au Sud-Ouest, sans relation hydraulique;
- la rivière la Morelle qui, s'écoulant de l'Est vers l'Ouest, se jette dans le Bassin Carnot à 1 km au Sud et rejoint la Seine, sans relation hydraulique;
- la station d'épuration de Honfleur et ses jardins filtrants, à 1,5 km au Sud-Est.

6.2.2. Usages des eaux superficielles

D'après les informations recueillies auprès de l'ARS de Normandie, il n'existe aucun captage des eaux superficielles pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) présent dans un rayon de 5 km autour du site.

Aucune prise d'eaux superficielles n'est référencée dans la Banque du Sous-Sol (BSS) du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) dans l'environnement du site.

Des activités récréatives et halieutiques sont pratiquées dans le fleuve la Seine.

6.2.3. Zones humides

D'après l'inventaire des zones humides de la DREAL de Normandie, le secteur d'étude est situé dans un secteur faiblement à fortement prédisposé à la présence de zones humides. Cependant, aucune zone humide n'est recensée au droit du site.

6.2.4. <u>Climatologie</u>

Le climat tempéré de la région Normandie subit l'influence océanique. La pluviométrie varie selon le relief, de la Plaine de Caen aux collines de Normandie. Les hivers sont doux et pluvieux, les étés doux et ensoleillés ; les températures sont douces toute l'année (amplitude thermique faible).

6.3. MILIEU NATUREL

6.3.1. Paysage

Le site d'étude est localisé au droit du Terminal du port de Honfleur qui accueille des activités industrielles.

Le paysage du secteur du site est marqué :

- par les installations portuaires et industrielles aménagées sur les bords de la Seine et son estuaire :
 - o au Nord, les installations pétrolières sur le port du Havre ;
 - o à l'Ouest, les installations de transit de matériaux (bois, tourbe...);
- par des zones enherbées et de landes, et par le Pont de Normandie, à l'Est;
- par les prairies à l'arrière du port et quelques bosquets, au Sud ;
- par l'estuaire de la Seine au Nord-Ouest.

Le site d'ISB FRANCE et l'ensemble de la zone portuaire sont visibles depuis les voies d'accès à ce secteur.

En outre, sont également remarquables dans le secteur d'étude :

- l'estuaire de la Seine, à environ 20 m au Nord du site ;
- le Pont de Normandie, situé à 1,6 km à l'Est du site ;
- les bords de la Seine (rive droite) à 2,1 km, au Nord et une zone de marais.

6.3.2. Faune, flore et habitats naturels

Les activités et les aménagements de la zone portuaire ne sont pas propices à l'accueil d'espèces faunistiques et au développement d'espèces floristiques.

Au-delà de la zone portuaire, les zones à caractères humides, au Sud du secteur d'étude, et la zone de landes en cours d'évolution, à l'Est du secteur d'étude, sont susceptibles d'accueillir une faune plus développée comprenant par exemple des insectes et des gastéropodes.

Des oiseaux caractéristiques du littoral et des zones à caractères humides : goélands, mouettes, canards, sont observés régulièrement.

La Seine accueille des populations de poissons observables depuis les quais du port.

Plusieurs espaces naturels protégés et/ou recensés pour leur biodiversité sont présents à proximité du site :

- les ZNIEFF inventoriées à proximité du site sont :
 - la ZNIEFF de type II « La Vallée de la Morelle » (230031152) qui s'étend sur 3 secteurs respectivement au plus près, à 225 m au Sud-Ouest, à 780 m à l'Ouest et 1,5 km au Sud-Est du site. Cette ZNIEFF inclut la ZNIEFF de type I « Les Alluvions » (250013249) dont les trois secteurs précités relèvent également;
 - la ZNIEFF de type I « Bassin des Chasses » (Réf 250021106), qui s'étend au plus près à 305 m au Sud du site étudié;

- o la ZNIEFF de type II « Grèves et marais de Pennedepie » (250008459), qui s'étend au plus près à 1,7 km à l'Ouest du site étudié ;
- la ZNIEFF de type II « l'Estuaire de la Seine » (230000855) qui s'étend au plus près à 2,1 km au Nord du site d'étude et qui inclut la ZNIEFF de type I « Le Marais du Hode » (230014809);
- la ZNIEFF de type II « Bois du Breuil » (250013239), qui s'étend au plus près à 3,6 km au Sud-Ouest du site étudié.
- des ZNIEFF marines sont également localisées à proximité du site :
 - la ZNIEFF marine de type II « Baie de Seine orientale » (23M000004) qui s'étend au plus près à 20 m au Nord du site;
 - la ZNIEFF marine de type I « Vasière Nord et filandres aval de l'estuaire de Seine » (23M000003) qui s'étend au plus près à 960 m au Nord;
 - o la ZNIEFF marine de type I « Bancs intertidaux de moules sur substrat meuble de Pennedepie » (23M000010) qui s'étend au plus près à 2,5 km à l'Est.
- la réserve naturelle nationale de l'Estuaire de la Seine, située au plus près à environ 970 m au Nord du site du projet;
- le site d'ISB FRANCE est situé à proximité de plusieurs sites Natura 2000 :
 - la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Estuaire de la Seine » (FR2300121), désignée au titre de la directive « Habitat » qui s'étend à environ 75 m au Nord et à 300 m au Sud du site d'ISB FRANCE;
 - la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Estuaire et marais de la basse Seine » (FR2310044), désignée au titre de la directive « Oiseaux » qui s'étend au plus près à environ 965 m au Nord du site.

6.3.3. Patrimoine naturel

L'emprise du site est concernée par le périmètre de protection du site inscrit « la Côte de Grâce (Ouest) ».

Les sites naturels recensés à proximité du site étudié sont les suivants :

- les sites classés au titre de la Loi du 2 mai 1930 :
 - o la Côte de Grâce et le chemin du Mont Joli, à Equemauville, qui s'étend au plus près à 1,6 km au Sud-Ouest du site étudié ;
 - o le domaine du Bois Normand, à Equemauville, qui s'étend au plus près à 2,2 km au Sud-Ouest du site étudié ;
 - le Clos fleuri à Honfleur, qui s'étend au plus près à 2,8 km à l'Ouest du site étudié;
 - o le Clos Joli, Manoir du Parc, Domaine de la Michelière, qui s'étend au plus près à 3 km à l'Ouest du site étudié ;
- les sites inscrits au titre de la Loi du 2 mai 1930 :
 - la Côte de Grâce (Ouest) qui s'étend sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur et comprend donc l'emprise du site étudié d'ISB FRANCE;
 - o la Côte de Grâce (Est) qui s'étend au plus près à 1,7 km à l'Est du site étudié.

6.3.4. Risque naturel

Aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) n'est prescrit sur la commune de Honfleur et le règlement graphique du PLUi de la communauté de commune du Pays de Honfleur-Beuzeville confirme que le site d'étude est situé en dehors d'un PPRN.

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) de juillet 2012, rédigé par la préfecture du Calvados, recense l'ensemble des risques naturels et technologiques à l'échelle du département.

Le tableau suivant présente pour chaque risque naturel identifié sur la commune de Honfleur, le risque relatif à l'emprise du site :

Risque identifié sur la dans le		Risque associé à l'emprise du site		
Risque d'i	nondation	Risque d'inondation des réseaux, des sous- sols et des infrastructures profondes Secteur dans une zone sous le niveau marin Risque d'inondation par remontée de nappes		
	par glissement de terrain	Non concerné		
Risque de mouvement	par chute de bloc	Non concerné		
de terrain	par effondrement de cavité	Non concerné		

Alea faible
Aléa très faible

Tableau 6 : Risques identifiés sur la commune de Honfleur (source :DDRM 2012)

6.4. MILIEU HUMAIN

6.4.1. Occupation humaine

lié aux argiles

Le site est localisé dans la zone portuaire de Honfleur, à proximité de l'embouchure de *la Seine*, accueillant des activités industrielles liées principalement aux transits de bois et de tourbe. Cette zone est gérée par le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR, aujourd'hui intégré à l'EPCI « HAROPA Port »).

En outre, le secteur est situé dans le bassin économique du pays de Honfleur.

Les zones d'habitations les plus proches du site sont :

Risque sismique

- une maison qui ne paraît plus habitée aujourd'hui et un mobil-home situés respectivement à environ 330 et 400 m au Sud;
- une habitation à environ 630 m à l'Ouest-Sud-Ouest du site (sur la rive Nord du bassin de retenue);
- quelques habitations à partir de 890 m à l'Ouest-Sud-Ouest, à proximité de l'ancien phare;
- le quartier résidentiel Carnot, situé au plus près à environ 890 m au Sud-Ouest ;
- le centre-ville de Honfleur, situé à environ 1 km au Sud-Ouest.

L'établissement scolaire le plus proche du site est situé au centre-ville de Honfleur, à environ 1,3 km au Sud-Ouest du site.

Aucun établissement de santé n'est situé dans un rayon d'un kilomètre autour du site d'ISB FRANCE à Honfleur. Le plus proche est un établissement d'hébergement pour personnes âgées situé à environ 1,5 km au Sud-Ouest du site.

6.4.2. Patrimoine culturel

Le site étudié n'est concerné par aucun périmètre de protection de monuments historiques inscrits ou classés.

L'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture et de la Communication (www.atlas.patrimoines.culture.fr) et le plan des servitudes du PLUi relatif à la commune de Honfleur, indiquent que de nombreux immeubles et maisons du centre historique de Honfleur sont des monuments historiques classés ou inscrits. Le plus proche du site d'ISB FRANCE est le site constitué par l'ensemble de l'Avant-Port de Honfleur inscrit depuis 1995 et localisé à environ 900 m au Sud-Ouest du site.

L'ensemble du centre historique de Honfleur est un secteur sauvegardé qui fait l'objet d'un Plan de Sauvegarde de Mise en Valeur (PSMV) qui a valeur de document d'urbanisme dont l'élaboration et la gestion est de la compétence de l'État.

Selon l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture et de la Communication, le site et le secteur d'étude sont localisés en dehors des zones de protection du patrimoine archéologique du Calvados.

D'après l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), plusieurs produits concernés par une appellation contrôlée sur la commune de Honfleur.

6.4.3. Activités et voisinage

Les sources de bruit perceptibles sur le site sont :

- les activités de la zone portuaire (chargement et déchargement des navires, transit de matériaux, trafic routier);
- la circulation sur les voies routières à proximité du site ;
- les activités du site :
- et sporadiquement : la faune (oiseaux), les avions de ligne et de tourisme.

Les vents et la pluviométrie du secteur d'étude permet une bonne circulation de l'air.

Les sources potentielles de poussières identifiées sont les suivantes :

- les activités industrielles de la zone industrielle et portuaire ;
- la circulation sur les voies routières de la zone portuaire et de ses abords.

Les éventuelles sources d'odeur sur le secteur d'étude sont liées :

- aux activités industrielles de la zone portuaire ;
- à la circulation sur les voies routières du secteur d'étude.

Les vibrations peuvent provenir de la circulation des véhicules (poids lourds, chariots) et des activités réalisées dans le secteur d'étude, ainsi que du trafic des avions. Ces vibrations constituent un bruit de fond.

Les émissions lumineuses observables depuis le site proviennent essentiellement :

- de l'éclairage des installations des zones portuaires de Honfleur et du Havre qui sont réalisées 24h sur 24;
- des phares des véhicules circulant sur les voies routières alentours ;
- des agglomérations de Honfleur et du Havre.

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) indique que, sur la commune de Honfleur, le dépôt de liquides inflammables exploités par la société Bianco Tardy Tramier (BTT) est soumis à un Plan de Prévention des Risques Technologiques. Cependant, ce site est aujourd'hui à l'arrêt.

Le secteur d'étude n'est concerné par aucune servitude lié aux risques technologiques recensés au DDRM.

D'après la base des installations classées du Ministère en charge de l'environnement, consultable sur internet (www.installationsclassees.ecologie.gouv.fr), 11 sites soumis aux régimes de l'Autorisation ou de l'Enregistrement sont recensés sur la commune d'Honfleur et sont actuellement en fonctionnement. Parmi ces ICPE, la plus proche est l'usine CECA de fabrication de produits chimiques, localisée en amont-latéral hydraulique par rapport au site d'ISB FRANCE.

La base des installations classées indique que plusieurs sites classées Seveso sont exploités sur les communes du Havre et de Gonfreville-l'Orcher, à environ 3 km au Nord du site étudié. Il s'agit de sites pétroliers.

7. SYNTHÈSE DES INCIDENCES ET DES MESURES

Le tableau suivant présente l'ensemble des mesures prises pour réduire les incidences du projet sur l'environnement ainsi que le niveau des incidences résiduelles.

Tableau 7 : Synthèse des incidences et des mesures

					Incidence	es brutes			
Milie	eux	Facteurs	Incidences potentielles identifiées	Niveau de l'incidence	Directe/ Indirecte	Positive/ négative	Temporaire/ Permanente	Mesures	Incidences résiduelles
		Stabilité et topographie	Tassement et compactage du sol	Faible	Directe	Négative	Permanente	Les aires de circulation, adaptées à la circulation engendrée par les activités du site (poids lourds) sont stabilisées et en revêtement enrobé	Très faible
Milien physique	willed priystyde	Sol et sous-sol	Pollution des sols par déversement accidentel	Faible	Directe	Négative	Permanente	Les aires de circulation, adaptées à la circulation engendrée par les activités du site (poids lourds) sont stabilisées et en revêtement enrobé Les aires de stockage des bois sont en revêtement enrobé, sous bâtiment et en extérieur Un entretien régulier du site est réalisé Un dispositif de collecte des eaux pluviales est installé Un dispositif de collecte des eaux	Très faible
								d'extinction d'un incendie ou d'une pollution accidentelle est mis en place Le stockage de produits liquides susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols est réalisé au-dessus de rétentions adaptées L'aire de distribution du GNR est en béton résinée	

				Incidence	es brutes			
Milieux	Facteurs	Incidences potentielles identifiées	Niveau de l'incidence	Directe/ Indirecte	Positive/ négative	Temporaire/ Permanente	Mesures	Incidences résiduelles
Milieu physique (suite)	Climat	Augmentation de émissions de GES liées aux engins de manutention	Faible	Directe	Négative	Permanente	-	Faible
Milieu p (su	Changements climatiques	Augmentation de la vulnérabilité au changement climatique	Faible	Directe	Négative	Permanente	Les nouveaux bâtiments qui seront implantés en zone Sud-Est seront des structures démontables (type best-hall)	Très faible
Milieu hydrique	Eaux souterraines	Pollution des eaux souterraines par déversement accidentel	Faible	Directe	Négative	Permanente	Un dispositif de collecte des eaux d'extinction d'un incendie ou d'une pollution accidentelle est mis en place Le stockage de produits liquides susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols est réalisé au-dessus de rétentions adaptées L'aire de distribution du GNR est en béton résinée Les voiries où circulent des véhicules lourds sont adaptées à cette charge, aménagées et imperméabilisées par un revêtement en enrobé	Très faible

		Incidences potentielles identifiées		Incidence	es brutes		Mesures	Incidence
Milieux	Facteurs		Niveau de l'incidence	Directe/ Indirecte	Positive/ négative	Temporaire/ Permanente		Incidences résiduelles
		Pollutions des eaux superficielles par déversement Eaux accidentel superficielles					Un dispositif de collecte des eaux d'extinction d'un incendie ou d'une pollution accidentelle est mis en place	
ue (suite)	_		Faible	Directe	Négative	Permanente	Le stockage de produits liquides susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols est réalisé au-dessus de rétentions adaptées	Très faible
hydrique	superficielles						L'aire de distribution du GNR est en béton résinée	
Milieu h							Les voiries où circulent des véhicules lourds sont adaptées à cette charge, aménagées et imperméabilisées par un revêtement en enrobé	
		Perturbation des écoulements	Modérée	Directe	Négative	Permanente	Mise en place d'un réseau de collecte des eaux pluviales	Faible
Milieu nature I	Paysage	Modification du paysage	Faible	Directe	Négative	Permanente	Entretien des abords du site Respect des hauteurs de stockage en extérieur	Très faible

				Incidence	es brutes			
Milieux	Facteurs	Incidences potentielles identifiées	Niveau de l'incidence	Directe/ Indirecte	Positive/ négative	Temporaire/ Permanente		Incidences résiduelles
		Destruction d'habitats		Négligeable	e voire nulle		Le projet d'extension des activités est et sera réalisé sur des zones déjà aménagées (revêtement enrobé, gestion des eaux pluviales)	Négligeable voire nulle
Milieu naturel (suite)	Biodiversité	Perturbations d'individus	Faible	Indirecte	Négative	Permanente	Limitation des émissions lumineuses aux horaires d'activité Les activités de découpe du bois sont réalisées uniquement aux heures de travail du site Les moteurs des véhicules sont capotés Le personnel a pour consigne de couper les moteurs à l'arrêt Les autres moteurs et équipements bruyants sont homologués, équipés d'un silencieux et régulièrement entretenus.	Très faible
	Natura 2000	Perturbation des espèces de la zone Natura 2000	Très faible	Indirecte	Négative	Permanente	-	Très faible
		Perturbation des habitats d'intérêt communautaire de la zone Natura 2000		Négligeable voire nulle			-	Négligeable voire nulle
	Économie	Maintien d'une activité économique	-	Directe	Positive	Permanente	-	Positive
ä		Création de nouveaux emplois	-	Directe	Positive	Permanente	-	Positive
Milieu humain	Agriculture	Occupation d'une surface potentiellement agricole		Négligeable	e voire nulle		-	Négligeable voire nulle
Milie	Patrimoine	Atteinte à un monument historique		Négligeable voire nulle			-	Négligeable voire nulle
	culturel	Perturbation/détérioration d'un site archéologique		Négligeable	e voire nulle		-	Négligeable voire nulle

				Incidence	es brutes			
Milieux	Facteurs	Incidences potentielles identifiées	Niveau de l'incidence	Directe/ Indirecte	Positive/ négative	Temporaire/ Permanente	Mesures	Incidences résiduelles
	Circulation	Risque de collision	Faible	Directe	Négative	Permanente	Respect des règles de sécurité routière Création d'un second accès au site Voiries dimensionnées pour le trafic de PL	Très faible
		Augmentation du trafic		Néglig	geable		Respect des règles de sécurité routière Voiries dimensionnées pour le trafic de PL	Négligeable
	Émissions Iumineuses	Augmentation des émissions lumineuses	Faible	Directe	Négative	Permanente	Limitation de l'éclairage aux heures d'ouverture	Faible
Milieu humain (suite)	Bruit	Émissions sonores	Faible	Directe	Négative	Permanente	Les activités sont réalisées exclusivement en période diurne Les moteurs des véhicules sont capotés et coupés lorsqu'ils sont à l'arrêt Les autres moteurs et équipements bruyants sont homologués, équipés d'un silencieux et régulièrement entretenus.	Faible
Milieu hun		Dégagement d'odeurs lié aux gaz d'échappement	Modérée	Directe	Négative	Permanente	Entretien régulier des engins de manutention des véhicules Limitation de la vitesse de circulation	Faible
	Qualité de l'air	Dégagement d'odeurs liés au stockage de bois traité	Faible	Directe	Négative	Permanente	Le stockage des bois traités est et sera réalisé sous bâtiment ou structures métallo- textiles qui sont et seront ventilés et aérés régulièrement	Très faible
Milieu humain		Émissions de solvants	Faible	Directe	Négative	Permanente	Stockage des produits concentrés dans des contenants hermétiques Activités de traitement réalisées l'abri des intempéries dans le bâtiment Est, aéré en permanence	Très faible

Milieux	Facteurs	Incidences potentielles identifiées	Incidences brutes					
			Niveau de l'incidence	Directe/ Indirecte	Positive/ négative	Temporaire/ Permanente	Mesures	Incidences résiduelles
Milieu humain (suite)	Qualité de l'air	Émissions de poussières	Très faible	Directe	Négative	Permanente	Les voies de circulation sont en revêtement enrobé et convenablement nettoyées (entretien régulier par le personnel travaillant sur le site) Les poussières émises par la découpe des bois sont aspirées et collectées dans une benne fermée et étanche Les produits susceptibles de se dégrader en cas de pluie, ou de s'envoler en cas de vent, sont stockés dans des bennes fermées et étanches Le transport de produits susceptibles de s'envoler est réalisé dans des bennes couvertes d'une bâche ou d'un filet.	Négligeable voire nulle
	Vibrations	Émissions de vibrations	Négligeable voire nulle				-	Négligeable voire nulle
	Déchets	Production de déchets	Négligeable voire nulle				-	Négligeable voire nulle
	Énergie	Consommation d'énergie	Faible	Directe	Négative	Permanente	Entretien régulier des moteurs des engins de manutention Limitation de la vitesse à 10 km/h au sein de l'emprise du site	Faible

8. MESURES DE SUIVI

(Annexe 2 : Récépissé de déclaration n°14-2020-00133 portant sur les travaux de viabilisation de trois parcelles sur la plateforme du GPMR du port de Honfleur – 8 février 2021)

Pour rappel, la société ISB FRANCE souhaite étendre ses activités sur les parcelles localisées en limites Nord et Sud-Est du site actuel. Les parcelles Nord sont déjà utilisées pour du stockage de bois en extérieur par ISB FRANCE.

Concernant les parcelles situées au Sud-Est, ISB FRANCE souhaite également y réaliser des activités de stockage du bois. Les terrains Sud appartiennent au Grand Port Maritime de Rouen (GPMR, aujourd'hui intégré à l'EPCI « HAROPA Port ») qui a d'ores et déjà réalisé des travaux d'aménagement et de viabilisation de ces parcelles. Les travaux de viabilisation ont été autorisés suite à la réalisation d'un dossier Loi sur l'eau par le GPMR (voir en annexe 2).

En outre, le projet consiste en l'extension du site uniquement pour des activités de stockage de bois. Ainsi, l'extension de l'établissement ne comportera pas de stockage de produits de traitement. Le projet ne prévoit pas d'augmentation des capacités de traitement. Les volumes de produits de traitement présents sur le site resteront identiques.

Les activités du site actuel sont autorisées par l'arrêté préfectoral n°2017-B248 du 30 juin 2017. Ainsi, des mesures de suivi des activités sont déjà mises en place par l'exploitant et seront maintenues.

Tableau 8 : Synthèse des mesures de suivi

Mesures de suivi / contrôle	Périodicité						
Niveaux sonores							
Mesures des niveaux sonores en limite de site	Mesures réalisées tous les 3 ans						
Eau							
Surveillance de la qualité des eaux souterraines	Semestrielle						
Surveillance de la qualité des eaux pluviales	Semestrielle						
Déchets							
Registre de suivi des enlèvements	À chaque enlèvement						
Sécurité							
Contrôle et entretien des chariots élévateurs	Semestrielle						
Contrôle et suivi de l'utilisation des produits de traitement	Auto-surveillance						
Contrôle et suivi du dispositif d'aspiration des poussières	Contrôle régulier par une entreprise agréée						

